

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE DAMVILLERS SPINCOURT
Séance du 28 juin 2017 à 20 H 00**

L'an deux mille dix sept, le **28 juin à 20 H 00**,

Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 22 juin 2017 sous la présidence de M. Jean Marie MISSLER.

Toutes les Communes sont représentées sauf : ETRAYE, PEUVILLERS, ROMAGNE SOUS LES COTES, VITTARVILLE et WAVRILLE.

Conseillers présents :

- | | |
|--------------------------|-----------------------|
| ➤ ANTOINE Jean-François | ➤ LONGUEVILLE Patrick |
| ➤ ANTOINE Jocelyne | ➤ MACEL Noël |
| ➤ AUBRY Claude | ➤ MARBEHANT Alexandre |
| ➤ AUBRY COUPARD Georges | ➤ MAROLHO José |
| ➤ BABIN Bernard | ➤ MAZET Thierry |
| ➤ BALLIEU Gilberte | ➤ MISSLER Jean Marie |
| ➤ BIVER Evelyne | ➤ MONIOT Christophe |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc | ➤ MORIN Maurice |
| ➤ COLLIGNON Michel | ➤ NAUDIN Hubert |
| ➤ COLLIN Bernard | ➤ PIERRET Suzanne |
| ➤ DUCHET Benoît | ➤ PIRAN Serge |
| ➤ DUCHET James | ➤ POSTAL Anne |
| ➤ GEORGES Denis | ➤ PROUIN Laurent |
| ➤ GILLET Roger | ➤ SAILLET Jacques |
| ➤ GOBERT Dominique | ➤ SELLIER Hubert |
| ➤ GRIFFON Evelyne | ➤ SIMON Alain |
| ➤ HAUPTMANN Gérard | ➤ SPINELLI Gilles |
| ➤ HEINTZMANN Nicole | ➤ STALARS Jacques |
| ➤ HENRY Jean-Paul | ➤ THIERCY Bernard |
| ➤ JACQUE Philippe | ➤ TRINOLI Massimo |
| ➤ KUTSCHRUITER Jean-Paul | ➤ VIVARELLI Danièle |
| ➤ LAVEAUX Bernard | ➤ WATRIN Simon |

Conseillers présents non votants :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| ➤ ARTISSON Sabine | ➤ DELCROIX Jean-Michel |
| ➤ BARTHE Claude | ➤ LAURANT Marie-Claire |
| ➤ BLONDIN Jean-Marie | ➤ LOSSILLION Jean-Luc |
| ➤ BRIY Christelle | |

Conseillers excusés :

- | | |
|--------------------|---------------------|
| ➤ BRELLE François | ➤ LAROSE Jean-Luc |
| ➤ CAPUT Christophe | ➤ PERGENT Christian |
| ➤ GILLET Jacky | ➤ QUENTIN Arlette |
| ➤ GLORY Cyrille | ➤ THEVENIN Gilbert |
| ➤ JUNG Pierre | |

Pouvoirs :

- M. François BRELLE donne pouvoir à M. James DUCHET

Nombre de membres votants : 45/55

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Mme BALLIEU Gilberte ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande :

La modification et le rajout des points suivants :

- ↳ Plan de financement pour la création d'une superette à Spincourt.
- ↳ Ouverture d'un poste en remplacement du point 1.
- ↳ Autorisation du conseil au Président pour signer le groupement de commande du SMET.

Ordre du jour :

1. Ouverture d'un poste.
2. Validation du bilan de l'AMF.
3. Plan de financement pour la création d'une superette à Spincourt
4. Autorisation du conseil au Président pour signer le groupement de commande du SMET
5. Mise en place de la redevance incitative.
6. Questions diverses.

En préambule, le Président demande à l'assemblée si des observations sont à formuler quant au procès verbal du dernier Conseil Communautaire. A l'unanimité le procès verbal du 15 juin est approuvé.

1. OUVERTURE D'UN POSTE

AFFAIRE N° 2017-06-28-01

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire du besoin d'ouvrir un poste d'adjoint administratif territorial et s'en explique :

Le contrat de chargé de mission arrivant à son terme, et compte tenu de l'impossibilité de le renouveler il est nécessaire de pérenniser cet emploi.

Par conséquent le Président propose un recrutement direct sur le grade d'adjoint administratif territorial pour le poste de chargé de mission.

Les membres du Conseil Communautaire décident d'ouvrir le poste suivant :

1 poste d'adjoint administratif territorial à 35/35^{ème} à compter du 8 juillet 2017.

Le Président informe que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

2. VALIDATION DU BILAN DE L'AMF

AFFAIRE N° 2017-06-28-02

Le Président présente le bilan de la micro-crèche les Cigognes en séance.

Vu la délégation de service public pour la gestion de la micro-crèche des Cigognes en date du 19 août 2015,

Vu l'article L1411-3 du CGCT, relatif aux délégations de service public, imposant la présentation chaque année avant le 1^{er} juin d'un rapport comportant une analyse de la qualité de service et les comptes retraçant les opérations liées au service délégué.

Considérant que la Communauté de Communes verse une participation à l'AMF dans le cadre de la délégation pour soutenir le fonctionnement de la micro-crèche mais que cette participation ne peut avoir pour effet de créer un excédent au profit du délégataire.

Considérant qu'au titre de l'année 2016, dans le cadre de sa DSP, l'ancienne Communauté de Communes de Damvillers devait verser 62 625 € à l'AMF55 et qu'elle a effectivement versé 41 750 € (déduction de l'excédent de 7 669 € sur l'exercice 2015 et des 20% de régularisation pour 2016 soit 12 525 €). Un reliquat de 681€ est constaté pour l'année 2016 ($62\,625\text{ €} - 12\,525\text{ €} - 7\,669\text{ €} = 42\,431\text{ €} > 42\,431\text{ €} - 41\,750\text{ €} = 681\text{ €}$).

Considérant les bilans financiers de 2016 fournis par l'AMF indiquant un excédant de 5508,85€, il est décidé de le déduire de la participation 2017 ainsi que de ne pas reverser les 20% de solde de 2016 (12 525€).

De plus, considérant l'excédent existant pour 2016 il est décidé de ne pas reverser le reliquat de 681€ constaté.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide le bilan moral et financier de l'AMF et autorise le Président à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

3. PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CREATION D'UNE SUPERETTE A SPINCOURT

AFFAIRE N° 2017-06-28-03

La CODECOM de Damvillers Spincourt, par délibération du 30 mars 2017 a validé l'adhésion au contrat de ruralité, destiné à renforcer l'émergence et la mise en œuvre de projets de territoire.

Le comité de pilotage des contrats de ruralité a effectué une première analyse des dossiers déposés par notre EPCI et nous a demandé de modifier le taux de participation de l'Etat (FSIL) dans le projet de création d'une superette à Spincourt (27,91 % soit 103 500 euros).

Par conséquent, le Président informe les conseillers qu'il convient de modifier le plan de financement pour le dossier de création d'une superette à Spincourt.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence aménagement du territoire,
Vu la délibération de la Communauté de Communes du 30 mars 2017 validant le contrat de ruralité,

Considérant la position du comité de pilotage des contrats de ruralité qui notifie un nouveau taux de financement,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide le nouveau plan de financement de création d'une superette à Spincourt, comme indiqué ci-après.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

INVESTISSEMENT					
DEPENSES en €			RECETTES en €		
Création commerce (travaux)	330 000,00		DETR	33,39 %	123 810,12
			REGION	13,48 %	49 983,84
Maîtrise d'œuvre	29 700,00		FSIL/Contrat de ruralité	27,91 %	103 500,00
Divers (coordonnateur SPS, publication, raccordement,...)	11 100,00		Autofinancement	25,22 %	93 506,04
TOTAL	370 800,00		TOTAL	100 %	370 800,00

Voix pour : 45
Voix contre : 0
Abstention : 0

4. AUTORISATION DU CONSEIL AU PRESIDENT POUR SIGNER LE MARCHÉ DE COLLECTE DES OMR, DES RECYCLABLES ET DES DECHETS DE DECHETTERIE

AFFAIRE N° 2017-06-28-04

Le président informe le conseil communautaire :

Par délibération en date du 26 janvier 2017 nous avons décidé de constituer un groupement de commandes, avec 7 autres Communautés de communes Meusiennes et le SMET, afin de conclure notre futur marché de collecte des déchets ménagers

Le SMET est le Coordonnateur de ce Groupement jusqu'à la sélection du titulaire du marché. Il était à ce titre chargé de l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du titulaire du marché. Après attribution du marché par la commission d'appel d'offres du Groupement, chaque membre du groupement signe et notifie le marché lui revenant et assurera ensuite de la bonne exécution de son marché.

Le marché, passé suivant la procédure d'appel d'offre ouvert, est conclu pour une durée de 5 ans du 01/01/2018 au 31/12/2022.

Les prestations prévues au marché comprennent :

- ↳ La collecte et le transport des déchets ménagers et assimilés résiduels et des recyclables secs hors verre (« marchés Communautés de Communes / SMET »)
- ↳ le transport du verre chez un repreneur agréé (« marché SMET »)
- ↳ Le gardiennage de déchèteries (« marchés Communautés de Communes »)
- ↳ l'enlèvement et le transport du tout-venant, des cartons, du bois et des gravats collectés en déchèteries (« marché SMET »)
- ↳ l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets dangereux collectés en déchèteries (« marché SMET »)
- ↳ l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets verts collectés en déchèteries (« marché SMET »)
- ↳ l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets métaux collectés en déchèteries (« marché SMET »)
- ↳ l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets inertes collectés en déchèteries (« marché SMET »)
- ↳ la fourniture de bennes amovibles pour équiper les bas de quai de déchèteries.

Sur les 26 lots composant le marché, un lot relève de la compétence de notre collectivité :

Lot 1-1 : Collecte et transport des déchets ménagers et assimilés résiduels et des recyclables secs hors verre sur le « centre Meuse »

La consultation s'est déroulée du 16 mars au lundi 15 mai 2017.

Le 27 juin 2017, la commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commande a attribué le lot 1-1.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer ces marchés pour la partie qui nous concerne.

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération du 26 janvier 2017 décidant de constituer un groupement de commandes, dont le SMET est le coordonnateur, afin de conclure les futurs marchés de transport et de collecte des déchets ménagers,

Vu le lancement d'un appel d'offres, en procédure formalisée, le 16 mars 2017, en 26 lots séparés,

Considérant que la commission d'appel d'offres spécifique au groupement de commande, réunie les 06 & 27 juin 2017 a analysé les offres reçues,

Entendu l'exposé du Président

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- ↳ AUTORISE le Président à signer le marché de collecte et transport des déchets ménagers et assimilés résiduels et des recyclables secs hors verre sur le « centre Meuse » (lot 1-1), pour la partie qui le concerne.
- ↳ CHARGE son Président de finaliser les marchés et l'AUTORISE à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

5. MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

AFFAIRE N° 2017-06-28-05

Le Président informe les conseillers communautaires de la nécessité de valider les tarifs et le mode de fonctionnement de la redevance incitative.

↳ Tarifs et nombre de levées incluses dans la part fixe

Foyers et résidences secondaires

Nombre de personnes par foyer	Part fixe annuelle			Levée supplémentaire
	Volume du bac	Tarif	Nombre de levées *	
1 pers	120 L	56 €	18	3 €
2 pers	120 L	112 €		3 €
3 pers	240 L	168 €		6 €
4 pers	240 L	224 €		6 €
5 pers et +	240 L	280 €		6 €
Résidence secondaire	120 L ou sacs prépayés de 70 L	112 €	18 levées ou 36 sacs	3 € (bac de 120 L) ou 1,50 € (sac de 70 L)

*Soit 9 levées par semestre (non reportables au semestre suivant)

- **Cas particulier** des personnes dont la pathologie engendre un surcroît de production de déchets : Part fixe selon nombre de personnes composant le foyer, incluant 26 levées semestrielles soit 52 levées annuelles. Un forfait annuel de 80 € sera appliqué à la personne concernée par la pathologie.

Professionnels

Volume du bac	Part fixe annuelle		Levée supplémentaire	Sacs prépayés	
	Tarif	Nombre de levées		Volume	Tarif
120 L	90 €	26	3 €	70 L	1,50 €
240 L	180 €	26	6 €	130 L	3,00 €
770 L	450 €	26	12 €		

→ Seuls les professionnels s'acquittant d'une redevance auront accès à la déchetterie. Un tarif sera mis en place pour ceux voulant aller uniquement en déchetterie. Les volumes déposables seront limités.

↳ Tarifs des prestations diverses :

- Détérioration, vol...de bac : Bac de 120 l = 25 € ; Bac de 240 l = 35 € ; Bac de 770 l = 140 €
- Détérioration, non restitution... de serrure ou clé : verrou = 25 € ; clé = 5 €
- Pièces détachées (roues, axe, couvercle) : selon prix fournisseur en vigueur.
- Nettoyage de bac si rendu sale : 30 €

↳ Conditions de mise à disposition des serrures (posées sur demande des usagers par les agents du service technique, selon planning) :

- Location (0.50 €/mois) et vente (25 €) au choix de l'utilisateur.

Vu les statuts de la CODECOM de Damvillers Spincourt et notamment la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
Vu la décision de la CODECOM du Pays de Damvillers Spincourt de s'engager à passer à la RI d'ici le 1er janvier 2018,
Vu la délibération du 24 mars 2016,

Considérant les tarifs et mode de fonctionnement ci-dessus énoncés,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide les tarifs et mode de fonctionnement de la redevance incitative ci-dessus présentés.

Le Président est autorisé à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 37

Voix contre : 4

Abstention : 4

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1 FIXATION DES TARIFS DE BUVETTE ET RESTAURATION POUR LE SPECTACLE ORGANISÉ DANS LE CADRE DES NAP LE 30 JUIN 2017

AFFAIRE N° 2017-06-28-06

Le Président indique aux conseillers communautaires qu'un spectacle sera organisé à l'école de Damvillers le 30 juin prochain.

Dans ce contexte, une petite restauration et une buvette sont prévus.

Il convient donc de déterminer un tarif pour la vente des différentes denrées.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence animation du territoire,

Considérant l'organisation d'un spectacle à Damvillers le 30 juin 2017 et la restauration rapide mise en place,

Considérant la nécessité de fixer des tarifs de revente de la restauration rapide,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré décide de fixer les tarifs suivants :

↪	KRIEK :	2,50 €
↪	BIERE :	2,00 €
↪	COCA/JUS DE FRUIT/ICE-TEA/FANTA :	1,50 €
↪	EAU/CAFE/CHOCOLAT :	1,00 €
↪	SANDWICH :	2,00 €
↪	FITES/CHIPS :	2,00 €
↪	PATISSERIE :	0,50 €
↪	MENU (sandwich + frites ou chips + boisson + pâtisserie) :	5,00 €
↪	POMME D'AMOUR :	1,00 €
↪	BARBE A PAPA :	1,00 €
↪	TOMBOLA ROCHER AU CHOCOLAT :	1,00 €
↪	REPAS COMPLET :	5,00 €

Voix pour : 45

Voix contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée à 23 h 00

Ordre du jour :

1. Ouverture d'un poste.
2. Validation du bilan de l'AMF.
3. Plan de financement pour la création d'une superette à Spincourt
4. Autorisation du conseil au Président pou signer le groupement de commande du SMET
5. Mise en place de la redevance incitative.
6. Questions diverses.

CONSEILLERS TITULAIRES	
ANTOINE Jean François	
ANTOINE MALIK Jocelyne	
AUBRY Claude	
AUBRY COUPARD Georges	
BALLIEU Gilberte	
BIVER Evelyne	
BOURTEMBOURG Luc	
BOUS Etienne	
BRELLE François	
BRIY Bernard	
CAPUT Christophe	
COLLIGNON Michel	
COLLIN Bernard	
DUCHET Benoît	
DUCHET James	
ETIENNE Aurélie	
ETIENNE Nicolas	
FURINA Ernest	
GARNIER Marie Claude	
GEORGES Denis	
GILLET Jacky	
GILLET Roger	
GLORY Cyrille	
GOBERT Dominique	
GRIFFON Evelyne	
HAUPTMANN Gérard	
HEINTZMANN Nicole	
HENRY Jean-Paul	
JACQUE Philippe	
KUTSCHRUITER Jean Paul	
LAMBERT Jean	

LAVEAUX Bernard	
MACEL Noël	
MARBEHANT Alexandre	
MAROLHO José	
MAZET Thierry	
MISSLER Jean-Marie	
MONIOT Christophe	
MORIN Maurice	
NAUDIN Hubert	
PERGENT Christian	
PIERRET Suzanne	
PIRAN Serge	
POSTAL Anne	
PROUIN Laurent	
QUENTIN Arlette	
SAILLET Jacques	
SELLIER Hubert	
SIMON Alain	
SPINELLI Gilles	
STALARS Jacques	
THEVENIN Gilbert	
TRINOLI Massimo	
VIVARELLI Danièle	
WATRIN Simon	

CONSEILLERS SUPPLEANTS	
ARTISSON Sabine	
AUBRY Jean Marc	
BABIN Bernard	
BARTHE Claude	
BLONDIN Jean Marie	
BOKSEBELD André	
BRIY Christelle	
CAVALLONE François	
DAMIN Francis	
DAUTEL Hervé	
DEVILLE Eric	
DELCROIX Jean Michel	
FRANCOIS Anne Sophie	
GILLARDIN Olivier	
GORENDS Maryse	
HANCE Bruno	
JENNESSON Jean Claude	

JOZAN Michel	
JUNG Pierre	
LAROSE Jean Luc	
LAURANT Marie Claire	
LAURENT Fabien	
LAVEAUX Guy	
LELORRAIN Bernard	
LONGUEVILLE Patrick	
LOSSILLION Jean Luc	
MICHELS Julien	
MOUTON Philippe	
NADAL Jacques	
PIZEL Laurent	
RICHARD Philippe	
ROSSIGNOL Eric	
SALLIN Arnaud	
THIERCY Bernard	